

Sigles et glossaire

Les termes explicités dans ce glossaire sont signalés par un astérisque à leur première occurrence dans l'ouvrage. On a pris le parti de regrouper les sigles en fonction de la réalité qu'ils désignent, sous les variations administratives et législatives des vingt dernières années.

AAH : allocation adulte handicapé, délivrée par les MDPH sur avis de la CDAPH.

AAEH ou AEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé, délivrée par les MDPH sur avis de la CDAPH.

ASEM ou ATSEM (assistantes maternelles en milieu scolaire) : les sigles renvoient aux différents contrats de travail liés à la diversité territoriale et administrative des écoles maternelles. Les ASEM déchargent les enseignantes de maternelle des tâches corporelles liées à la puériculture (surveillance des siestes, des repas, des pauses), sous la responsabilité des enseignantes et de l'administration. Alors qu'en crèche ces tâches sont prioritaires, en maternelle elles apparaissent comme secondaires.

AVS ou AESH (auxiliaires de vie scolaire) : chargés de permettre, par tous moyens, l'inclusion des élèves handicapés dans l'école dite ordinaire, ces professionnels précaires – des femmes en proportion écrasante – ont été intégrés en 2019 dans l'Éducation nationale sous contrat de droit privé. L'explosion rapide des demandes acceptées d'inclusion scolaire à tous les niveaux (élémentaire, collège, lycée), dans des environnements administratifs incertains, a rendu leurs tâches plus difficiles.

Carte scolaire : voir Enseignement public.

CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) : c'est une instance de décision mise en place dans les MDPH pour attribuer des droits aux personnes en situation de handicap et notamment des allocations de montants différents et des places dans les institutions médico-sociales. Depuis la loi du 11 février 2005, cette commission remplace les anciennes structures de décision concernant les enfants (Commission départementale de l'éducation spéciale ou CDES) et les travailleurs (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ou Cotorep).

Centre social : équipement de proximité à vocation sociale globale qui vise à développer le lien social entre les habitants d'un territoire.

Classes préparatoires aux grandes écoles : le terme de classes préparatoires désigne les classes présentes dans les lycées publics ou privés préparant aux concours de certains établissements d'enseignement supérieur (écoles normales supérieures, écoles de commerce, Sciences Po, École polytechnique, École des mines, Ensaë...). Ces établissements permettent désormais des entrées sur dossier ou sur concours local. Bien que sélectives, les facultés de médecine, de droit, les écoles d'architecture et les écoles d'art échappent à ce système.

Clis ou Ulis : la classe pour l'inclusion scolaire (anciennement classe pour l'intégration scolaire) est un dispositif permettant d'inclure, dès la maternelle, les enfants en situation de handicap dans une école en « milieu ordinaire ». La Clis a été remplacée en 2015 par l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis). Il est nécessaire d'avoir une notification de la CDAPH pour être orienté dans ces dispositifs.

CMP (Centre médico-psychologique) ou secteur psychiatrique : en France, les CMP représentent la psychiatrie communautaire, c'est-à-dire les dispositifs permettant aux patients de la psychiatrie de « vivre dans la cité » après leur hospitalisation et en bénéficiant d'un suivi psychiatrique et d'un soutien social. Les soins offerts par les CMP sont pris en charge intégralement par la sécurité sociale. Les équipes de ces centres regroupent aussi bien des soignants (médecins psychiatres, psychologues cliniciens, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens...) que des travailleurs sociaux (assistants de service social, éducateurs...). L'accès à un CMP donné dépend du domicile du patient.

CMPP (Centre médico-psychopédagogique) : les CMPP sont des structures associatives régies par le code de la santé publique qui accueillent des enfants et des adolescents âgés de 0 à 20 ans. Ces centres se situent aux frontières du médico-social et de la psychiatrie et proposent des prestations proches de celles des centres de consultation de psychiatrie infanto-juvénile. La diversité territoriale est la règle.

Clinique soins-études : dispositif médical dont les établissements dépendent de la Fondation santé des étudiants de France. Les cliniques soins-études conjuguent des soins institutionnels psychiatriques de longue durée avec la poursuite ou la reprise d'études. Elles font partie de l'inclusion de l'école dans le sanitaire, ou inclusion sanitaire pour la différencier de l'inclusion scolaire.

Cned : le Centre national de l'enseignement à distance est un établissement du ministère de l'Éducation nationale créé en 1939.

Cursus scolaire : en France, au XIX^e siècle, l'école obligatoire a été pensée comme l'école du peuple (autour de l'école primaire et de ses prolongements professionnels jusqu'à 14 ans), avec des passerelles, notamment en sixième, entre l'école du peuple et le lycée bourgeois. À partir des années 1930, l'objectif de démocratisation de l'enseignement secondaire a normalisé un cursus plus long : école primaire (comportant aujourd'hui école maternelle et école élémentaire), collège unique, lycée général ou lycée professionnel. À partir des années 1970, l'allongement des études a conduit à développer des filières sélectives au sein des établissements secondaires (par exemple les BTS).

École dite « ordinaire » : terme en usage dans les milieux du handicap, professionnels et associatifs, pour désigner la scolarité au sein de l'Éducation nationale dans toute sa diversité (tous niveaux, classes « adaptées » type Clis, Ulis ou Segpa, établissements publics ou privés). L'école ordinaire s'oppose aux établissements et services « spécialisés », publics, associatifs ou privés.

École inclusive : politique d'intégration dans les classes ordinaires de l'Éducation nationale, de l'école maternelle au lycée, des élèves « à besoins éducatifs particuliers ». Cette politique passe par la rédaction et la mise en œuvre de documents écrits révisables qui précisent les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité et qui émanent tantôt de la médecine scolaire tantôt de la MDPH.

Enseignement public (carte scolaire, secteur) : contrairement à l'enseignement privé, dont l'administration relève également du ministère de l'Éducation nationale, l'enseignement public en France est organisé suivant le principe de la carte scolaire, qui définit des secteurs de résidence pour les élèves. Plusieurs secteurs d'école primaire constituent un secteur de collège. Des dérogations peuvent être demandées au titre des options. À l'issue de la scolarité en troisième, le conseil de classe prépare les dossiers d'admission (en seconde générale et technologique, seconde professionnelle, première année de CAP). Depuis 2013, c'est aux parents et aux élèves de s'inscrire en ligne dans un établissement, à titre expérimental puis de façon généralisée.

Enseignement à domicile : terme qui englobe à la fois l'instruction dans la famille appelée aussi *école à la maison* (qui est sous régime d'autorisation depuis la loi du 25 août 2021) et les modalités d'instruction des enfants et adolescents hospitalisés à domicile ou atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Dans ce second cas, des dispositifs d'assistance pédagogique à domicile sont engagés (circulaire n° 98-151 du 17-7-1998).

Éducation spéciale : terme utilisé avant la loi de 2005 pour désigner les institutions éducatives pour des élèves handicapés, relevant du secteur médico-social, sous statut privé, associatif ou public, disposant d'un agrément du ministère de la Santé.

Établissements éducatifs médico-sociaux : depuis le XIX^e siècle, plusieurs types d'établissement accueillent des élèves qui ne trouvent pas leur place dans le cursus scolaire. Bien que la diversité régionale et médicale soit immense, on peut citer les instituts médico-éducatifs (IME) pour des difficultés cognitives et les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (Itep) pour des troubles du comportement.

FLE ou français langue étrangère : les dispositifs d'aide à l'apprentissage du français pour les élèves non francophones ont été intégrés dans les politiques éducatives des « élèves à besoins particuliers ». Les professionnels de ces dispositifs sont généralement des personnels précaires dont la situation diffère selon leur lieu d'exercice (politiques sociales, politiques éducatives, politiques universitaires). Parallèlement les réseaux internationaux liés à la défense de la francophonie (Alliance française, lycées français, écoles françaises à l'étranger, politiques culturelles des consulats) n'ont cessé de se dégrader depuis les années 2000.

Haut potentiel (HP), élève précoce, élève surdoué : parmi les élèves à besoins éducatifs particuliers, les catégories de haut potentiel, élève précoce, élève surdoué, constituent des façons de penser les difficultés scolaires par excès (d'intelligence, de culture...) dans un univers qui les pense par défaut (handicap, non-francophonie, maladie, pauvreté). Elles s'appuient sur des représentations biomédicales de l'éducation.

IME (institut médico-éducatif) : ce sont des établissements médico-sociaux créés sous ce terme dans le décret du 9 mars 1956. Ils ont vocation à accueillir les enfants qui sortent de leur « métier d'élève » par manque de performance scolaire dans l'apprentissage. La qualification pratique employée est « déficience intellectuelle ».

Itep (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) : ce sont des établissements médico-sociaux créés sous le terme institut de rééducation dans le décret du 9 mars 1956. Ils ont vocation à accueillir les enfants qui sortent de leur « métier d'élève » par excès (non-respect du cadre scolaire, effusion de colère, agitation...) : la qualification pratique employée pour les orienter est « trouble du comportement ».

INRP (Institut national de recherche pédagogique) : devenu en 2010 Institut français de l'éducation et rattaché à l'École normale supérieure de Lyon.

MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) : voir CDAPH.

Notation des élèves : le système de notation le plus utilisé en France est numérique, de 0 à 20, 20 étant la note maximale. Le système de notation par lettres, A étant la meilleure appréciation, est plus rare. En maternelle, on rencontre un système à deux couleurs : vert pour « tout va bien », rouge pour « attention ».

PAI (Projet d'accueil individualisé) : document rédigé par un médecin et visé par la médecine scolaire dans le cadre de l'école inclusive.

Parentalité (soutien à la) : modalité des politiques familiales apparue dans plusieurs pays européens dans les années 1990 à la faveur de la diversification des configurations familiales. Malgré la grande diversité de sa mise en œuvre, cette politique familiale repose à la fois sur le soutien et sur la responsabilisation des parents, placés ainsi au centre du processus éducatif.

Pédopsychiatrie : spécialité de la psychiatrie qui suit des patients de la périnatalité à la période du jeune adulte. Elle s'inscrit dans un réseau de soins qui comprend des structures hospitalières et ambulatoires dans le champ médical et médico-social (services de liaison, CMP, CMPP, hôpital de jour, etc.).

Psychiatrie publique : voir CMP. La mission de l'hôpital public en psychiatrie est d'accueillir gratuitement des patients « en crise » en intrahospitalier et de les suivre en extrahospitalier (CMP, structures associatives d'hébergement et de soins).

Psychiatrie privée : les patients de la psychiatrie peuvent être suivis en ambulatoire par des psychiatres libéraux (avec de potentiels dépassements d'honoraires). Ils peuvent également être hospitalisés dans des cliniques psychiatriques privées (avec des coûts d'hébergement potentiellement importants).

Quartier prioritaire : unité territoriale visée par la politique de la ville, selon le maillage défini le 1^{er} janvier 2015, en remplacement de la zone urbaine sensible (ZUS) et du contrat urbain de cohésion sociale (CUS).

REP (Réseau d'éducation prioritaire) ou ZEP (Zone d'éducation prioritaire) : créées en 1981, les ZEP ont permis aux écoles qui s'y trouvaient de bénéficier de moyens plus importants pour faire face aux difficultés liées à l'origine sociale, économique et territoriale des élèves. Les ZEP sont remplacées par les REP après la refondation de l'éducation prioritaire en 2014. Le nouveau classement s'appuie sur les caractéristiques des établissements, le précédent s'appuyait sur les caractéristiques des quartiers. Les critères retenus pour placer des établissements en REP sont au nombre de quatre : taux d'élèves issus de quartiers prioritaires (politique de la ville), taux d'élèves issus d'autres quartiers défavorisés, taux de retard à l'entrée en sixième, taux d'élèves boursiers.

Réussite éducative : dispositif local créé en 2005 (politique de la ville) qui a pour but la prise en charge individualisée, à partir de 2 ans, d'enfants en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire, et sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Ce programme dispose d'une page de l'Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative (<http://observatoire-reussite-educative.fr/>) dans le cadre de l'Institut français de l'éducation (ex-INRP).

Samsah (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) : institués par décret en mars 2005, les Samsah réalisent des missions de services d'accompagnement à la vie sociale adaptée. Ils proposent également des services de soins médicaux.

Sapad (Service d'assistance pédagogique à domicile) : structure départementale du ministère de l'Éducation nationale chargée d'assurer la continuité de la scolarité, pour tout élève scolarisé à l'école élémentaire, au collège et au lycée et dont la scolarité est interrompue pour des raisons médicales. Voir Enseignement à domicile.

Secteur scolaire : voir Carte scolaire.

Secteur psychiatrique : voir CMP.

Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté) : les Segpa accueillent, au collège, des enfants présentant des difficultés d'apprentissage. Elles permettent de rejoindre l'enseignement professionnel.

TED (Troubles envahissants du développement) : les TED désignent des troubles du développement qui apparaissent durant l'enfance et altèrent la communication, le comportement et les relations sociales. Cette catégorie diagnostique recouvre différentes formes de troubles autistiques.

TDHA (Troubles déficit de l'attention et/ou hyperactivité) : ces troubles sont caractérisés par un déficit de l'attention qui peut être accompagné d'agitation motrice ou d'impulsivité.

ZEP : voir Réseau d'éducation prioritaire.